

38

E 2001(E)1976/17/618

[DoDiS-30629]

*Le Chargé d'Affaires a. i. de Suisse à Paris, G. von Keller,
au Secrétaire général du Département politique, P. Micheli*

L KR Confidentielle

Paris, 29 décembre 1961

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 26 courant¹, concernant des déclarations faites par M. le Président Bourguiba à M. Bossi, à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance comme ambassadeur de Suisse en Tunisie².

Conformément à vos instructions, j'ai remis cet après-midi l'original de la notice que vous m'avez adressée en annexe³, à M. Robert Gillet, Directeur du cabinet de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères. J'ai donné des explications orales qui s'en tenaient strictement aux directives contenues dans votre lettre du 26 courant.

Après avoir pris connaissance de l'exposé en question, M. Gillet m'a fait part de l'impression du Gouvernement français, que M. Bourguiba irait très loin pour conclure un accord avec la France. Il paraît que dans les conversations de Rome entre Français et Tunisiens, ceux-ci ont proposé un horaire d'évacuation pour la base de Bizerte à longs délais. Cependant, le Général de Gaulle semble rejeter le principe d'un horaire précis. En tout cas, M. Gillet m'a nettement laissé entendre que le dernier mot dans cette affaire appartenait au Général de Gaulle, mais qu'il ignorait le fond de sa pensée sur ce problème.

Pour compliquer les choses, les Tunisiens ne peuvent pas comprendre que le Gouvernement français ne soit pas en mesure de donner une réponse immédiate aux propositions tunisiennes, en raison de préoccupations dues à d'autres problèmes bien plus importants comme la réunion de l'OTAN, Berlin, le Marché commun, etc. Pour Bourguiba, qui cherche à tout prix d'organiser sa rentrée sur la scène politique internationale, il n'existe qu'un seul problème: la base de Bizerte.

M. Gillet, tout en me remerciant pour la transmission de l'exposé en question, a saisi l'occasion pour me dire combien le Quai appréciait les très grands services rendus par l'Ambassade de Suisse au Caire dans la défense des intérêts français en Egypte⁴. Il a cité tout particulièrement M. l'Ambassadeur Pahud et M. le Conseiller Weber. Par ailleurs, les femmes des fonctionnaires arrêtés auraient fait, à leur retour en France, des déclarations touchantes à l'égard de notre Ambassade au Caire.

1. Cf. N° 35, note 1, dans le présent volume.

2. Cf. N° 35, note 2, dans le présent volume.

3. Cf. note 2. L'annexe en question est le N° 35 dans le présent volume.

4. La Suisse représente les intérêts français en Egypte depuis novembre 1957, cf. DDS, vol. 20, N° 117 (DoDiS-13159). A ce sujet, cf. aussi E 2001(E)1976/17/431.



Une allusion a été faite à la mort de M. Paul-René Berthoud, 1^{er} Secrétaire, au moment de son retour au Caire, pour les intérêts français. Cette nouvelle a visiblement impressionné M. Gillet, qui ignorait ce triste événement.

M. Gillet m'a également déclaré qu'il avait exprimé sa désapprobation à M. Sablier, à propos de certains passages d'un récent article sur les événements en Egypte, publié dans «Le Monde». M. Ed. Sablier semble regretter ces écarts, qu'il a cherché à expliquer par un état émotionnel dû aux événements du Caire.